



5YFN 003176 49118  
RP\_LETTRE  
CI 028274-00013327



MAIRIE DE MONTFORT-SUR-MEU  
MADAME, MONSIEUR LE MAIRE  
BOULEVARD VILLEBOIS MAREUIL  
BP 86219  
35162 MONTFORT SUR MEU CEDEX

Dossier suivi par :  
Serge LE GUEN  
Tél. : 02 99 29 33 63  
Mél : recensement-bretagne@insee.fr

Rennes, le 11/12/2020  
N° 2020\_29533\_DR69-SERN



**Objet : Recensement de la population - populations légales**

Madame, Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les chiffres relatifs à la population légale de votre commune tels qu'ils ressortent du recensement de la population. Ces chiffres de population et leurs définitions figurent sur la fiche ci-jointe.

Les populations légales de chaque commune sont actualisées tous les ans. Elles sont établies conformément aux dispositions de l'article 156 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Votre commune a réalisé une enquête de recensement en janvier-février 2018. En juin ou juillet 2018, je vous ai transmis le résultat des comptages effectués par l'Insee à l'issue de cette enquête. Ces chiffres ont été utilisés pour le calcul des populations légales figurant dans la fiche jointe. Ces populations correspondent à la situation 2018. En effet, afin d'assurer l'égalité de traitement entre les communes, la population de chacune d'elles a été calculée à une même date : celle du milieu de la période 2016-2020, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ces **nouvelles populations légales** seront authentifiées par un décret avant la fin de l'année et seront accessibles sur le site internet *insee.fr*. Elles se substitueront, le **1<sup>er</sup> janvier 2021**, aux populations légales millésimées 2017, publiées en décembre dernier.

Les enquêtes de recensement étant réparties sur cinq années, il est recommandé de calculer des évolutions sur des périodes d'au moins cinq ans. **Ainsi les populations légales millésimées 2018 peuvent être comparées à celles de 2013.**

Le recensement de la population permet, par ailleurs, d'établir des statistiques décrivant la population et les logements. Ces statistiques sont disponibles sur le site internet *insee.fr*. Elles seront mises à jour début juillet prochain avec les résultats du recensement millésimés 2018.

Mes services sont à votre disposition pour vous apporter, si vous le souhaitez, des précisions complémentaires sur l'élaboration et la diffusion des populations légales.

Le partenariat entre les communes et l'Insee lors des opérations de recensement est extrêmement important pour la qualité des résultats produits. Je tiens à vous remercier pour la collaboration fructueuse établie entre nos services et souhaite qu'elle se poursuive lors des prochaines enquêtes de recensement.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur régional

Eric Lesage

P.J. : fiche « Populations légales en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 »

### Populations légales au 1<sup>er</sup> janvier 2018 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021<sup>1</sup>

#### Commune de Montfort-sur-Meu

Population municipale .....	6 691
Population comptée à part :	172
Population totale .....	6 863



#### 1. Définitions des catégories de population<sup>2</sup>

Le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 fixe les catégories de population et leur composition.

La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

La **population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ;
- les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune ; la communauté faisant partie de la liste suivante :
  - o services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ;
  - o communautés religieuses ;
  - o casernes ou établissements militaires ;
- les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ;

La **population totale** est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

<sup>1</sup> Après parution préalable du décret d'authentification au Journal officiel.

<sup>2</sup> Pour plus de précisions, il est possible de consulter le texte du décret n°2003-485 du 5 juin 2003 sur le site internet [insee.fr](http://insee.fr) à la rubrique recensement de la population.

## 2. Les principes

---

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les cinq ans, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Afin d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des communes, il convient de calculer pour chacune d'elles des populations à une même date de référence. La méthode retenue consiste à produire, pour chaque commune, des populations prenant effet juridique le 1<sup>er</sup> janvier 2021 mais calculées en se référant à l'année milieu des cinq années écoulées soit le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## 3. Détermination de la population municipale

---

Pour les communes recensées en 2018, on retient le résultat de l'enquête de recensement menée sur le territoire de la commune pour la population des ménages, des communautés, des habitations mobiles terrestres, des personnes sans-abri et des bateliers. La **population municipale** de la commune est égale à la somme de ces populations.

*N.B. : les élèves internes mineurs recensés dans un établissement scolaire sont comptés dans la population municipale de la commune de leur résidence familiale et dans la population comptée à part de la commune de leur établissement scolaire.*

#### 4. Le calcul de la population comptée à part

---

La population comptée à part de votre commune comprend les personnes recensées sur d'autres communes et qui ont conservé une résidence sur la commune. Elle est calculée à partir des informations suivantes :

- pour les personnes ayant une résidence familiale dans votre commune et résidant dans une communauté d'une autre commune (maison de retraite, résidence sociale, caserne, communauté religieuse, etc.) : l'indication de la commune de résidence personnelle sur le bulletin collecté dans la communauté située dans l'autre commune ;
- pour les élèves ou étudiants majeurs de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale dans votre commune et résidant dans une autre commune du fait de leurs études : les renseignements figurant dans le tableau C des feuilles de logement collectées dans votre commune ;
- pour les élèves mineurs internes dans un établissement de votre commune dont la résidence familiale est dans une autre commune : le recensement des communautés de votre commune ;
- pour les élèves mineurs présents dans un logement ordinaire autre que leur résidence familiale : les renseignements figurant dans le tableau D des feuilles de logement collectées dans votre commune ;

La population comptée à part est mise à jour tous les ans au fur et à mesure des enquêtes annuelles de recensement.

#### 5. Le calcul de la population totale

---

La population totale de la commune est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

#### 6. Décomposition du calcul des populations légales

---

##### Commune de Montfort-sur-Meu

**1. Population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 6 691**

dont : - ménages : 6 429

- communautés<sup>3</sup> : 244

- personnes sans-abri ou résidant dans une habitation mobile terrestre : 18

- bateliers : 0

**2. Population comptée à part au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 172**

**3. Population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 6 863**

---

<sup>3</sup> Ce chiffre peut différer de la population collectée en communautés dans votre commune. En effet, les mineurs internes dans un établissement de votre commune dont la résidence familiale est dans une autre commune, sont intégrés dans la population comptée à part de votre commune.

